



Donner aux Premières Nations les moyens d'être des chefs de file au sein de l'économie canadienne

Rapport annuel 2024-2025





NOTRE MISSION

Notre énoncé de mission est : aider les communautés autochtones à bâtir leur avenir à leur propre manière.

CRÉDITS

Gestion de projet :
Jennifer David, Rachel McAllister,
Jody Anderson, Brianna Wilson (AFPN)

Photographie :
Michael Hintringer, Johnathon Patrick
(AFPN), Fred Cattroll - Cattroll Photo Inc.

Conception et mise en page :
Vincent Design Inc.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président-du directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	3
Conseil d'administration	4
Ce que nous faisons	7
Faits saillants concernant les émissions et les cotes	8
Protection des membres et des investisseurs	10
Que sont les ESG et les ODD	11
Initiatives en cours	12
Pleins feux sur des projets de nos membres	15
Nation We Wai Kai	15
Première Nation de Batchewana	17
Première Nation de Long Plain	19
Première Nation Qalipu	21
Rencontrez notre équipe	23
Événements, engagement communautaire et réalisations	26
États financiers vérifiés	32
Glossaire	58
Motifs justifiant les choix des projets présentés par des membres	59





Message du président et du directeur général

Ernie Daniels,
*Première Nation de
Salt River, T.N.-O.*
CPA, CGA, GFAA

Alors que l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) fait le bilan d'une année historique, nous devons reconnaître le leadership visionnaire de nos communautés membres qui s'efforcent d'améliorer la qualité de vie au sein de leurs nations.

Nous sommes fiers d'être la seule organisation au monde à mobiliser des capitaux privés pour financer des projets des Premières Nations au moyen d'un modèle d'emprunt commun. C'est une véritable réconciliation économique en action.

En cette période d'incertitude économique et de changements politiques importants, le besoin de solutions innovantes et d'actions concertées n'a jamais été aussi urgent. L'une des priorités essentielles doit être de mettre à nouveau l'accent sur le développement économique autochtone. En donnant aux Premières Nations les moyens de bâtir des communautés fortes et autonomes, on renforce non seulement les économies autochtones, mais on contribue aussi à la prospérité de l'économie canadienne dans son ensemble. L'opportunité et la responsabilité d'investir dans une croissance tirée par les peuples autochtones est évidente. C'est la voie vers un avenir plus équitable et plus résilient pour les générations à venir.

L'AFPN reste fidèle à sa mission, qui est d'aider les Premières Nations du Canada à bâtir des nations fortes et prospères en leur donnant accès à des capitaux abordables. Au 31 mars 2025, le portefeuille de prêts de l'AFPN dépassait les 3,3 milliards de dollars en financement pour ses membres, ce qui a permis de créer environ 33 000 possibilités d'emploi.

Il ne s'agit pas seulement de prospérité pour les Premières Nations. Avec une production économique nationale d'environ 7,2 milliards de dollars à ce jour, le succès des communautés membres de l'AFPN est synonyme de prospérité pour tous les Canadiens.

L'exercice 2024-25 a été une nouvelle année de célébration pour les membres de l'AFPN, son conseil d'administration et son personnel : S&P Global Ratings a relevé les cotes de crédit émetteur à long terme et de niveau d'émission de l'AFPN, les faisant passer de A+ à AA-. Cette importante réalisation souligne la force et l'importance croissantes de l'AFPN en tant que principal prêteur du secteur public aux communautés des Premières Nations à travers le Canada.

En raison de la demande croissante de solutions de financement pour les populations autochtones, nous avons augmenté notre programme de billets de trésorerie de 600 millions à 900 millions de dollars, car nos membres poursuivent de plus en plus de projets au profit de leurs communautés.



185
MEMBRES



33 000
EMPLOIS CRÉÉS



12
DÉBENTURES



7,1 B\$
PRODUCTION ÉCONOMIQUE



Le programme de papier commercial a été lancé à l'origine en 2021 pour 400 millions de dollars et nous avons rapidement constaté qu'il était nécessaire de le développer et de l'étendre au fur et à mesure des besoins de nos membres. Le programme mobilise des capitaux pour notre programme de prêt de financement intérimaire qui est utilisé pour construire le portefeuille de prêts en vue de notre prochaine émission d'obligations et pour les projets en phase de construction.

L'une des réalisations marquantes de cette année a été le refinancement réussi de notre première débenture émise en 2014. Nous mesurons le chemin parcouru : en seulement dix ans, nous sommes passés d'une émission initiale de 90 millions de dollars à un portefeuille de plus de 3 milliards de dollars. Cette étape importante souligne les progrès remarquables réalisés par l'AFPN.

En janvier dernier, l'AFPN a émis sa douzième obligation, levant ainsi 650 millions de dollars pour financer toute une gamme de types de projets que les Premières Nations poursuivent. Il s'agit de la troisième émission d'obligations de l'AFPN en un an, ce qui montre la croissance de la demande de financement et les avantages de travailler avec l'AFPN. Nous constatons la participation et le leadership de nos membres dans les opportunités de réconciliation économique à travers le Canada et nous apprécions l'opportunité de les soutenir par le biais du financement.

Nous nous tournons vers l'avenir avec de plus en plus d'opportunités économiques et de projets majeurs poursuivis par les Premières Nations et l'honneur de l'AFPN d'être choisie comme prêteur de choix pour un grand nombre de ces projets.

L'AFPN continue d'explorer des solutions novatrices pour combler le déficit d'infrastructure 349,2 milliards de dollars estimé à auquel sont confrontées les communautés des Premières Nations, en plus de ce que les possibilités de financement actuelles de l'AFPN peuvent faire. Nous nous engageons à soutenir le leadership des membres de l'AFPN et à travailler ensemble pour accroître les possibilités et la qualité de vie, dans l'intérêt de tous.

Qu'il s'agisse de projets d'énergie propre, d'écoles pour nos enfants ou de logements pour nos aînés, les projets entrepris créent des emplois et de la prospérité pour nos communautés tout en contribuant à l'économie du Canada. La vision et la mission de l'AFPN demeurent : aider les Premières Nations à bâtir leur propre avenir, selon leurs propres conditions.

Mahsi cho.



Message du président du conseil d'administration

Chief Derek Epp,
Première Nation Ch'íyáqtel

Cette année, j'ai eu l'honneur d'assumer la présidence du conseil d'administration de l'AFPN. Ayant siégé au conseil au cours des cinq dernières années, j'ai été témoin d'une croissance remarquable au sein de l'AFPN, qui aide les Premières Nations à bâtir des communautés fortes et prospères et à améliorer la qualité de vie de ses membres.

Dans ma propre communauté, la Première Nation Ch'íyáqtel (anciennement Tzeachten), l'AFPN a aidé à transformer la vision de notre communauté en action et aujourd'hui, nous sommes plus près que jamais d'atteindre l'autosuffisance. L'AFPN a aidé notre nation à financer de nombreux projets communautaires, dont un projet de construction de logements abordables. Ce projet a été réalisé en collaboration avec le Community Housing Fund de la province de la Colombie-Britannique. Certains logements ont été spécialement aménagés pour les aînés, ce qui signifie que les connaissances sacrées de notre culture et de nos coutumes traditionnelles peuvent revenir à notre peuple et y rester. Il s'agit de familles qui grandissent ensemble dans des environnements sécuritaires et sains, jetant des bases solides pour les enfants et les générations suivantes.

Actuellement, plus de la moitié des Premières Nations du Canada sont assujetties à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (la Loi), ce qui constitue la première étape pour devenir un membre emprunteur de l'AFPN et accéder à un financement à long terme à des taux préférentiels pour les priorités de leurs communautés.

Travailler avec une organisation qui se concentre sur le développement de la confiance et de la résilience parmi nos membres de plus en plus nombreux est une contribution significative à la reprise par les Premières Nations de la place qui leur revient dans l'économie du Canada.

Au nom du conseil d'administration, nous souhaitons également exprimer notre profonde gratitude au président sortant du conseil d'administration de l'AFPN, l'ancien Chef Warren Tabobondung de la Première Nation Wasauksing sur le territoire du Traité Robison-Huron en Ontario, pour sa contribution exceptionnelle en tant que président du conseil d'administration de l'AFPN au cours des 11 dernières années. Nous rendons hommage à la sagesse et aux enseignements du Chef Warren et nous continuerons à nous souvenir que: **tout comme la médecine du foin d'odeur lorsque nous sommes tressés, nous sommes plus forts ensemble.**

Conseil d'administration



Chef Derek Epp

Président (Première Nation Ch'iyáqtel)

Première élection au conseil
d'administration : **2021**

Derek Epp est le chef de la Première Nation Ch'iyáqtel, où il s'est engagé à donner à sa communauté les moyens d'agir grâce à un développement économique durable et à des partenariats stratégiques. Fort d'une formation en travail social, Chef Epp trouve un équilibre entre une supervision financière saine et un désir de croissance. Il a été incité à se joindre au conseil d'administration de l'AFPN après avoir été témoin de l'approche progressive adoptée par cette dernière pour répondre aux besoins des communautés des Premières Nations en matière d'immobilisations et d'infrastructures. Chef Epp souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN travaille avec ses membres pour fournir un financement concurrentiel et renforcer les capacités afin d'assurer la réussite à long terme des projets.



Conseiller Patrick Courtois

Administrateur (Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh))

Première élection au conseil
d'administration : **2014**

Le conseiller Patrick Courtois siège au conseil de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh). Il est actuellement chargé des dossiers de l'éducation, de la protection des droits et des terres, de la gouvernance et de la commission consultative sur le projet de constitution, et il est fier de ses compétences pour unifier les nations en bâtissant de relations. Il a été motivé pour rejoindre le conseil parce qu'il veut jouer un rôle dans l'élaboration de l'avenir des Premières Nations à travers le Canada. Le conseiller Courtois souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN est le meilleur outil qu'elles puissent utiliser pour financer des projets et atteindre leurs objectifs.



Conseiller Patrick Brennan

Administrateur (Première nation de Henvey Inlet)

Première élection au conseil
d'administration : **2023**

Le conseiller Patrick Brennan est un élu de la Première Nation de Henvey Inlet. Il est responsable de dossiers dans les domaines de l'éducation, de la santé, des ressources humaines et des terres, et a joué un rôle crucial dans l'établissement d'une fiducie pour sa communauté. Le conseiller Brennan connaît bien l'élaboration des lois foncières qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du projet éolien de Henvey Inlet. Il a été motivé pour rejoindre le conseil d'administration afin de mieux faire connaître les mandats de l'AFPN après avoir fait l'expérience directe du soutien qu'elle a apporté lors de l'installation d'un parc éolien d'une valeur d'un milliard de dollars. Le conseiller Brennan souhaite que les autres Premières Nations sachent que la capacité d'adaptation de l'AFPN et son empressement à explorer de nouvelles entreprises sont impressionnants et peuvent améliorer la qualité de vie des membres de nos communautés.



Conseiller William Kaysaywaysemat

Administrateur (Première Nation Kahkewistahaw)

Première élection au conseil
d'administration : **2023**

Le conseiller William Kaysaywaysemat est un élu de la Première Nation de Kahkewistahaw. Tout au long de son mandat, il a été responsable de dossiers dans les domaines de l'administration, de l'éducation, des finances, des terres et des ressources, des membres et de la fiducie. Il a été motivé pour rejoindre le conseil d'administration de l'AFPN parce qu'il estime qu'il est de la responsabilité d'un dirigeant de continuer à se former tout en aidant les communautés à développer leurs capacités. Le conseiller Kaysaywaysemat est agent fiduciaire agréé, ce qui lui permet de devenir administrateur de n'importe quelle organisation. Il vient également de terminer le programme de Dirigeant autochtone accrédité (DAA) d'AFOA en 2023. Le conseiller Kaysaywaysemat souhaite que les autres Premières Nations soient informées des nombreuses ressources disponibles gratuitement pour aider les communautés à fonctionner harmonieusement, à croître et à prospérer.



Conseiller Veronica McGinnis

Administratrice (Osoyoos Indian Band)

Première élection au conseil
d'administration : **2012**

La conseillère Veronica McGinnis effectue son quinzième mandat consécutif de deux ans en tant que conseillère d'Osoyoos et préside le comité d'examen des demandes de l'AFPN. Elle est responsable du dossier de la santé et des services sociaux et assure la liaison avec l'administration d'Osoyoos, le centre culturel Nk'Mip et le vignoble Inkameep. Forte de plus de 25 ans d'expérience dans l'entretien du tissu social de la communauté, elle accorde la priorité aux mesures préventives visant à améliorer le bien-être physique, émotionnel et mental. La conseillère McGinnis souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN est une excellente ressource pour aider les communautés à devenir autosuffisantes.



Conseiller Michael Paul

Administrateur (Première Nation Wasoqopa'q)

Première élection au conseil
d'administration : **2021**

Le conseiller Michael Paul est un élu la Première Nation Wasoqopa'q, qui comprend six communautés s'étendant sur 300 km, de Halifax à Yarmouth, le long de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Élu depuis 2002, il est chargé de la formation et de l'éducation, du développement économique et des finances. Après 20 ans d'expérience dans le domaine de la gouvernance, le conseiller Paul comprend de première main qu'avec l'éducation et une gestion financière judicieuse, les communautés et leurs membres peuvent se développer, prospérer et s'épanouir. Il a été motivé pour se joindre au conseil d'administration de l'AFPN parce qu'il croit en son objectif et qu'il veut participer à sa croissance. Le conseiller Paul souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN offre des options de financement aux communautés à des taux plus avantageux que ceux offerts par les banques commerciales.



Conseiller Dawn Styran

Administratrice (Première Nation Leq'á:mel)

Première élection au conseil
d'administration : 2021

La conseillère Dawn Styran est élue de la Première Nation Leq'á:mel et présidente du comité de vérification de l'AFPN. Ses responsabilités actuelles au conseil comprennent les services à l'enfance et à la famille. En tant que travailleuse sociale, la conseillère Styran s'efforce d'offrir des programmes sociaux significatifs dans sa communauté. Elle tient à ce que les membres sachent que l'AFPN ne se contente pas de prêter de l'argent ; elle aide les communautés à se développer selon leurs propres conditions et de la manière qu'elles savent la plus efficace.



Conseiller Gayle Bedard

Administratrice (Lax Kw'alaams)

Première élection au conseil
d'administration : 2024

La conseillère Gayle Bedard siège au conseil de Lax Kw'alaams, en Colombie-Britannique. Elle est responsable du dossier des finances et siège également aux comités du logement, de la santé et des ressources humaines de sa nation. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation, d'une maîtrise en éducation et d'une maîtrise en analyse et gestion des conflits. En tant que membre nouvellement élue du conseil d'administration, la conseillère Bédard est passionnée par l'augmentation de la représentation féminine au sein de la gouvernance de l'organisation, reconnaissant l'importance de perspectives diverses pour façonner l'avenir du bien-être financier des Premières Nations. Elle tient à ce que les Premières Nations sachent que l'AFPN offre des services essentiels tels que des options d'investissement, des conseils de planification et des prêts à long terme aux gouvernements des Premières Nations, ce qui permet aux communautés de bâtir un avenir plus solide et plus prospère.



Ce que nous faisons

À PROPOS DE L'AFPN

L'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) est une institution financière à but non lucratif détenue et gouvernée à 100 % par les Premières Nations.

En 1992, un groupe de dirigeants des Premières Nations a imaginé une institution détenue et gérée par des Autochtones, qui donnerait accès au même financement que celui dont disposent les autres niveaux de gouvernement au Canada pour construire des communautés sécuritaires, saines et prospères.

Notre objectif est de permettre aux gouvernements des Premières Nations d'accéder à des prêts et à des possibilités d'investissement aux meilleurs taux possibles.

NOS SERVICES

L'AFPN aide les Premières Nations à répondre à leurs besoins en matière de finances et d'investissement dans trois domaines clés, à savoir :

-  **Services de financement** : l'AFPN mobilise des financements à court et à long terme à faible coût sur les marchés financiers au nom des membres emprunteurs pour leurs priorités communautaires, notamment les projets d'infrastructure, de développement économique, foncier et social.
-  **Services d'investissement** : nous offrons aux membres emprunteurs des options d'investissement flexibles, à faible risque et à haut rendement.
-  **Services consultatifs** : nous offrons aux Premières Nations un soutien en matière de planification du capital.

L'AFPN n'impose pas de frais, nos taux d'intérêt sont bien inférieurs au taux préférentiel des banques et nous offrons des durées de financement plus longues. Notre objectif est d'assurer un accès continu et égal à un financement abordable aux Premières Nations du Canada qui sont assujetties à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*.

FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUTAIRES

Une fois que les nations ont défini les priorités de leur communauté, l'AFPN travaille avec ses membres pour déterminer leur capacité d'emprunt et identifier les revenus autonomes éligibles qui pourraient être utilisées pour obtenir un financement.

DEVENIR MEMBRE EMPRUNTEUR

1. La communauté de la Première Nation demande à être inscrite sur la liste de la loi. Plus de 65 % des nations ont choisi d'être inscrites.
2. La Première Nation travaille avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations pour obtenir un certificat de performance financière.
3. La Première nation adopte une résolution du conseil de bande (RCB) pour demander à devenir un membre emprunteur de l'AFPN.
4. Le conseil d'administration de l'AFPN examine et approuve toutes les demandes d'adhésion et de prêt.

COMMENT NOUS SOMMES PLUS FORTS ENSEMBLE

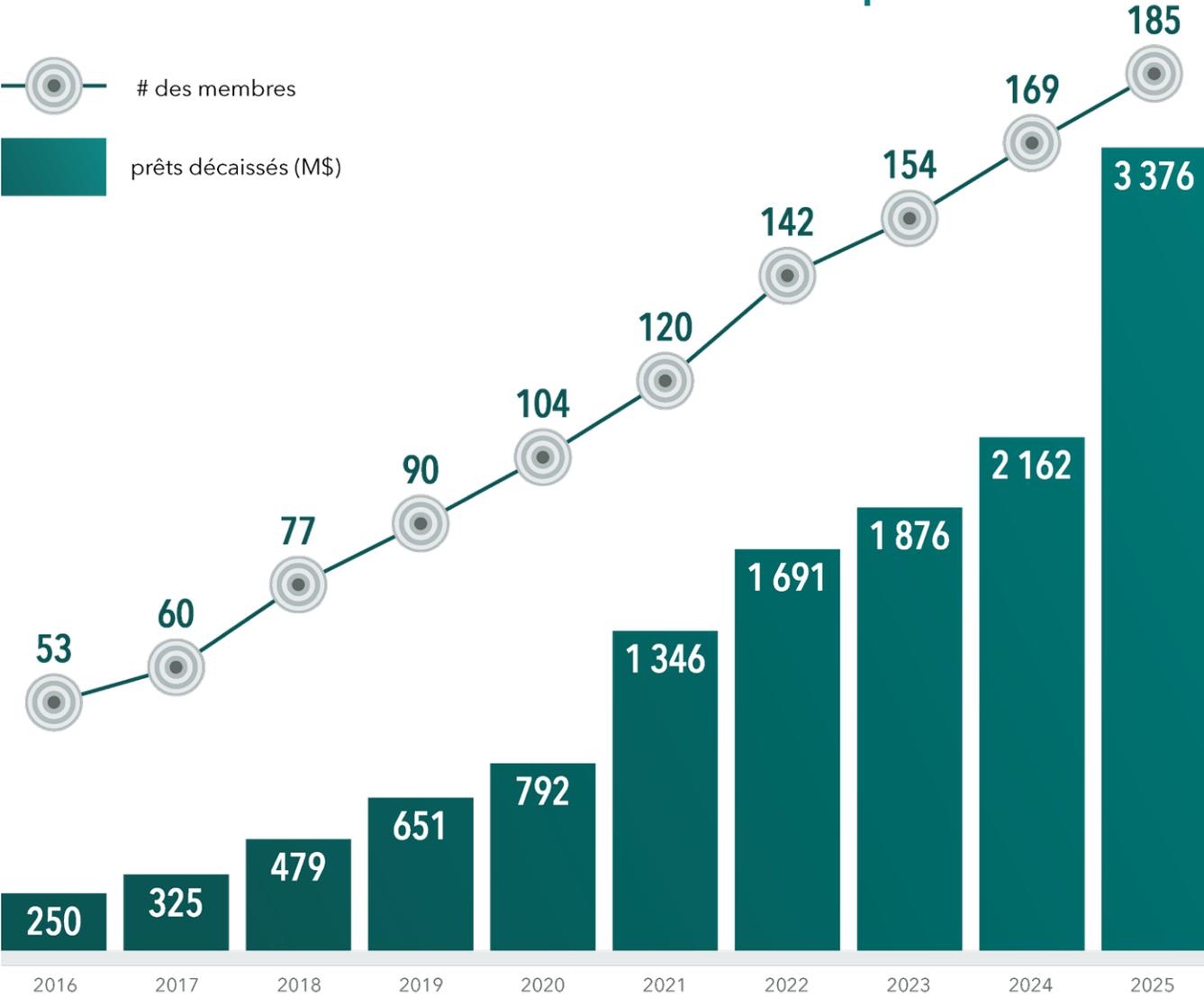
Le personnel de l'AFPN travaille avec les Premières Nations pour comprendre les flux de revenus, le niveau d'endettement qui peut être supporté et fournir au chef et au conseil un calcul de la capacité d'emprunt. Nous avons établi d'excellentes relations avec nos syndicats bancaires, nos investisseurs et, surtout, nos membres.

L'AFPN respecte et affirme les droits inhérents et les droits issus de traités de tous les peuples autochtones de ce pays et continuera à honorer ses engagements en matière d'autodétermination, d'autosuffisance et de souveraineté.

DEVENIR UN MEMBRE INVESTISSEUR

1. Communiquez directement l'AFPN, il n'est pas nécessaire d'établir un calendrier pour la loi ou le processus de certification des membres investisseurs.
2. Nous travaillerons avec vous pour déterminer les options d'investissement qui correspondent à vos objectifs.

Croissance des adhésions et des prêts



« L'accès à des capitaux abordables est l'ingrédient clé de la croissance économique pour les Premières Nations. L'AFPN est la seule organisation des Premières Nations au monde à mobiliser des capitaux privés pour financer un modèle d'emprunt commun permettant aux nations d'accéder au financement de projets communautaires. Il s'agit d'une véritable réconciliation économique en action. »

Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN

Faits saillants sur les émissions et les cotes

DÉBENTURES

2 émissions

Nombre de débetures émises en 2024-25

1 102 000 000 \$

Valeur monétaire des débetures émises en 2024-25

4,07%

Taux d'intérêt moyen pondéré des émissions en 2024-25

3 085 000 000 \$

Valeur monétaire de toutes les débetures émises

52

Nombre de prêts financés par des débetures émises en 2024-25

COTES DE CRÉDIT

AA- (Stable) / Aa3 (Stable) / AA (faible)

S&P Global
Cotes

Moody's
Cotes

Morningstar
DBRS

PAPIER COMMERCIAL

900 000 000 \$

Taille du programme

Toutes les deux semaines

Présence sur le marché

Préférence de 30 jours

Durée

450 000 000 \$

Taille typique de l'émission

COTES DE CRÉDIT

Cote R-1 (moyenne)

Morningstar DBRS



Protection des membres et des investisseurs

L'AFPN utilise un modèle d'emprunt groupé qui permet aux membres d'emprunter aux mêmes taux dans le cadre d'une obligation, ce qui est équitable pour tous. Grâce à notre expérience réussie et à nos notations de qualité, nous pouvons offrir un accès au financement pour les projets de nos membres, le cas échéant.

Pour protéger nos membres, nous avons mis en place les garanties suivantes :

- Chaque demande de prêt doit être **approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration.**
- **Les ratios minimums de couverture de la dette (RCD)** sont utilisés pour :
 - calculer la capacité d'emprunt,
 - réduire la sensibilité d'un flux de revenus garantis sans affecter la capacité du membre à effectuer les remboursements du prêt,
 - suivre le rendement des revenus mis en gage par rapport au RCD réel tout au long de la durée du prêt.
- **Les revenus mis en gage** sont versées directement par la source à l'AFPN pour couvrir les paiements de prêts (plus de 70 % sont des contrats fédéraux/provinciaux). Les fonds excédentaires par rapport aux paiements de prêts sont restitués aux membres.

- **Des revenus en bonne santé** : depuis 2014, les revenus promis à l'AFPN ont dépassé de plus de 3,5 fois les obligations annuelles en matière d'intérêts.
- **Autres revenus disponibles** : l'AFPN intercepte environ 327 millions de dollars sur les 2,3 milliards de dollars de revenus disponibles de nos membres. Un membre est tenu de substituer un flux de revenus performant à un flux non performant, si nécessaire.
- **Fonds de réserve de la dette (FRD)** : L'AFPN retient cinq pour cent (5 %) de chaque prêt pour protéger les membres contre les manquements.
 - Le solde du FRD peut servir à payer les intérêts pendant 18 mois, si nécessaire.
 - Le FRD est remboursé au membre, plus les revenus, lors du paiement final du prêt.
- **Fonds de prévoyance (FP)** : isponible pour soutenir les paiements de prêts des membres emprunteurs en cas de choc économique généralisé.

L'AFPN n'a jamais eu de membre en défaut de paiement sur un prêt et n'a jamais eu à mettre en œuvre l'une des protections.

INVESTIR AVEC NOUS

L'AFPN offre des taux d'investissement préférentiels à ses membres investisseurs dans le cadre de ses options flexibles et immobilisés. Avec la même méthodologie que nos programmes d'emprunt, nous ne facturons pas de frais pour les dépôts, les retraits ou les frais de gestion d'investissement majorés. Les services d'investissement sont ouverts aux organisations autochtones ainsi qu'aux communautés.

Nous offrons :

Comptes	Caractéristiques
Compte d'épargne à intérêt élevé (CEIE)	<ul style="list-style-type: none"> • Flexible : dépôt et retrait selon les besoins • Investir les fonds dont on n'a pas besoin dans l'immédiat ou pendant que l'on décide de ce que l'on va en faire pour gagner des revenus passifs. • Taux de rendement actuel : 3.15% (juin 2025)
Fonds d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs profils de fonds pour répondre à vos objectifs d'investissement
Placements immobilisés (PI)	<ul style="list-style-type: none"> • Options d'immobiliser pour les cas où les fonds ne sont pas nécessaires pendant 6 mois ou plus. • Taux de rendement garanti pour la durée du placement



L'investissement durable avec l'AFPN

Présentés pour la première fois en 2015, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies sont devenus un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que, d'ici 2030, tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité. L'importance des ODD a rapidement imprégné les marchés financiers mondiaux, de nombreux investisseurs insistant pour qu'une partie de leurs portefeuilles d'investissement soit détenue dans des titres qui représentent ces objectifs. Cette catégorie d'investissements est connue sous le nom d'investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).

Les projets des membres que nous finançons sont la définition de ces catégories, qu'il s'agisse d'un parc éolien pour la production d'énergie plus propre, de logements dans les communautés pour réduire la surpopulation et améliorer les conditions de vie, ou d'un projet de développement économique dont les bénéficiaires sont investis dans des programmes communautaires pour l'éducation, la santé et les services sociaux.

L'AFPN est une organisation à but non lucratif qui se concentre sur le financement des priorités communautaires dans le but d'accroître la prospérité économique. La nature inhérente de l'objectif, de la mission et du mandat de l'AFPN correspond à l'intention de la catégorie de l'investissement durable. De nombreux investisseurs reconnaissent qu'un investissement dans l'AFPN répond à plusieurs de leurs critères d'investissement social, durable et/ou d'impact. Les dernières émissions de l'AFPN ont également été qualifiées par Bloomberg d'émissions « durables ».

ESG

E Environnement	S Social	G Gouvernance
---------------------------	--------------------	-------------------------

ODD

1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Davantage de grands projets dirigés par des autochtones

ACCÉLÉRER L'EFFORT DE CONSTRUCTION DU CANADA

Partout au Canada, les Premières Nations prennent la place qui leur revient dans l'économie canadienne, car les possibilités de participation et de leadership dans les grands projets d'exploitation des ressources et de l'énergie se multiplient.

Imaginez un projet majeur qui pourrait transformer une communauté ou un groupe de communautés et créer une richesse générationnelle : des opportunités de ressources et de capitaux propres qui créent des emplois, génèrent des profits pour investir dans la communauté et contribuent à l'économie du Canada.

Pour de tels projets, un partenariat - une entité à vocation spéciale - est souvent créé pour investir dans ces projets.

L'AFPN a été créée pour aider à financer les projets des Premières Nations et pour offrir à ses membres les taux de financement les plus bas possibles. Pour nous, « Premières Nations » ou « Autochtones » n'est pas une ligne de produits, c'est notre seul objectif.

Actuellement, l'AFPN ne peut prêter directement qu'aux gouvernements des Premières Nations. Si l'AFPN pouvait prêter à des EVS, lorsqu'une garantie de prêt existe, l'impact pourrait être un accès équitable au capital et à la prospérité pour un plus grand nombre de nations. Chaque nation, grande ou petite, pourrait avoir accès au financement nécessaire pour se développer, participer à des projets majeurs et devenir plus prospère sur le plan économique.

Avec un seul petit changement, nous pourrions libérer de nouvelles possibilités dans toutes les nations, en donnant à chaque communauté, et à nos générations futures, une voie supplémentaire vers la prospérité.

Le mandat de l'AFPN, en tant qu'organisation à but non lucratif, est d'offrir les meilleurs taux possibles à ses emprunteurs.

« Si l'AFPN pouvait prêter directement à des entités ad hoc bénéficiant de garanties de prêt, les nations de toute taille pourraient accéder plus rapidement que jamais à un financement abordable pour participer aux grands projets de leur choix, »

Ernie Daniels, FNFA President and CEO



Image: Enoch Cree Nation, AB - River Cree Crossing Development, Treaty No. 6

En élargissant l'accès aux programmes d'emprunt de l'AFPV, ces économies pourraient se traduire par une augmentation des profits et des rendements pour chaque nation afin de mieux soutenir le logement, la santé, l'infrastructure et les services communautaires.

Il s'agit d'une question de responsabilisation et d'autonomie ; il s'agit de créer de la richesse et des opportunités qui reviennent à nos peuples.

Le programme fédéral de garantie des prêts aux indigènes, qui aide les communautés indigènes à devenir des partenaires en capital dans les grands projets de ressources naturelles et d'énergie, pourrait être utilisé pour soutenir les prêts aux SPV.

Nous saluons cette initiative. Elle permettrait non seulement à un plus grand nombre de communautés d'accéder à des financements à faible taux, mais aussi de rationaliser le processus de prêt et de le rendre plus efficace, ce qui est essentiel pour ces projets.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour savoir comment vous pouvez soutenir cette initiative.

Ensemble, nous pouvons créer un héritage de prospérité pour toutes nos nations, et nous sommes plus forts ensemble.

Monétisation

Qu'est-ce que la monétisation ? Et comment votre communauté peut-elle en bénéficier ?

La monétisation est une approche qui pourrait créer une relation renouvelée avec le Canada sur la voie de la réconciliation. Il s'agit d'un concept éprouvé, déjà utilisé quotidiennement par les personnes qui achètent une maison ou un véhicule, par exemple. Plutôt que d'épargner d'emblée le montant total d'un bien, vous tirez parti de vos revenus existants, sur une période donnée, pour emprunter/financer, par le biais d'une hypothèque ou d'un prêt, puis vous effectuez des paiements au fil du temps pour rembourser ce prêt.

Il s'agit de la monétisation.

Pourquoi ce concept est-il bénéfique pour les nations ?

Le Canada utilise actuellement un modèle de paiement au fur et à mesure, ce qui équivaut à épargner pour acheter un bien. Par exemple, épargner 500 000 dollars pour acheter une maison peut prendre des années et, au fil du temps, le prix de cette maison continue d'augmenter, ce qui réduit votre pouvoir d'achat en raison de l'inflation.

Le modèle canadien de financement par répartition ne permet de réaliser qu'un nombre limité de projets d'infrastructure chaque année, ce qui rend ce modèle extrêmement inefficace et pratiquement impossible de combler le déficit croissant en matière d'infrastructures, qui est estimé à au moins 349,2 milliards de dollars.

L'utilisation de la monétisation des transferts du gouvernement fédéral permettrait de construire beaucoup plus de projets plus tôt et pourrait aider à combler le déficit d'infrastructure, ce que le gouvernement fédéral s'est engagé à faire d'ici 2030.

Le budget annuel du Canada pourrait en fait soutenir un plus grand nombre de projets aujourd'hui en s'engageant à les payer sur plusieurs années, avec un impact beaucoup plus faible sur le trésor fédéral.

Pourquoi utiliser l'AFPN ?

L'AFPN est le bon véhicule à utiliser pour le modèle de monétisation parce qu'il appartient aux Premières Nations et que l'AFPN est gouvernée par elles. Nous avons accès aux marchés financiers pour obtenir le financement nécessaire pour répondre à ces besoins et nous avons fait nos preuves en la matière. L'AFPN a élaboré un plan détaillé pour accélérer la construction d'infrastructures essentielles pour les Premières Nations et les sept générations suivantes.

Imaginez ce que nous pourrions faire pour offrir davantage de logements, de routes, d'eau potable, d'installations de soins de santé, d'écoles, de systèmes d'aqueduc, de résidences pour les aînés, de télécommunications, et bien plus encore.

C'est la réconciliation en action.



Pleins feux sur

Le Bâtiment administratif

Localisation : Colombie-Britannique

Nation: Nation We Wai Kai

La Nation We Wai Kai, située sur l'île Quadra, au large de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, suit les traces de son histoire ancestrale, en tant que gardienne de ses terres et de ses eaux. La nation est le gouvernement du sous-groupe We Wai Kai des Ligwildaxw (LEE-GWEETH-DACHW). Elle embrasse le Lik'wala, sa langue, pour construire une communauté fière, saine, sécuritaire et autosuffisante.

We Wai Kai (anciennement connu sous le nom de Cape Mudge) compte actuellement près de 1 300 membres, dont la moitié environ vit dans la communauté et l'autre moitié hors communauté. D'une superficie de 1 693 acres, elle possède cinq terres de réserve désignées : Village Bay (IR #7), Open Bay (IR #8), Drew Harbour - (IR #9), Cape Mudge (IR #10), et Quinsam (IR #12).

Le nom We Wai Kai vient du Chef Weka'yi et des descendants de Weka'yi qui ont survécu au grand déluge. Une partie de leur histoire de la création est que le village d'origine se trouvait à Tak'a (Topaz Harbour) où Weka'yi a

Financement total de l'AFPN :

23,6 M\$

Estimation des emplois créés :

214



ESG

S G

Social Governance

ODD

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



rassemblé son groupe lorsqu'il a eu une vision d'un déluge à venir. Des cordes de cèdre tressées ont été fabriquées. Elles parlaient du village et montaient jusqu'au sommet de la montagne où Weka'yi attachait quatre canots ensemble.

Finalement, l'inondation a eu lieu, mais grâce au travail acharné et à la planification de Weka'yi, le groupe a beaucoup à manger. Les deux canots qui sont restés après l'inondation sont les descendants de la Nation We Wai Kai (Cape Mudge) et de la Nation Wei Wai Kum (Campbell River).

Aujourd'hui, le travail acharné et la planification continuent d'étayer le cheminement des nations vers l'autonomie. En raison de la croissance de l'équipe dirigeante et des programmes de la communauté, la nation a récemment investi dans la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour que tout le personnel puisse travailler sous un même toit.

« Le conseil souhaite que ce bâtiment soit là pour plusieurs générations », a déclaré Jason Wilson, directeur du développement économique de We Wai Kai. « Un lieu qui soit le centre de notre nation, un lieu dont les générations à venir pourront être fières. »

Prévu pour ouvrir en novembre 2025, ce bâtiment de 32,2 millions de dollars permet à la communauté de renforcer son gouvernement et d'élargir les services offerts à ses membres. Avec ses cinq étages, la nation occupera le dernier étage, le reste étant destiné à des bureaux commerciaux loués, créant ainsi un actif rentable et générateur de revenus.

L'intégration de leur culture dans le bâtiment était essentielle dans le processus de conception - un totem de 40 pieds, sculpté dans un billot de cèdre jaune rare, sera installé sur la propriété, et le totem comportera des emblèmes représentant les différentes parties de la nation, chaque emblème étant sculpté par des artistes. La langue, la conception et la tradition étant au cœur de ce projet, l'AFPN a été choisie comme prêteur financier en raison du fait qu'elle est dirigée par les Premières Nations, pour les Premières Nations.

« We Wai Kai est un membre fondateur de l'AFPN et les besoins de financement de notre nation sur une période de 30 ans ont justifié un partenariat », a déclaré M. Wilson. « En fin de compte, ce sont les taux d'emprunt que nous ne pouvions obtenir d'aucune grande banque. Depuis le processus d'approbation jusqu'au prêt, il a été très facile de travailler avec l'AFPN. »

L'AFPN a aidé à financer le projet de We Wai Kai à hauteur de 23,6 millions de dollars, ce qui a contribué à la création de 214 emplois.

À mesure que la Nation We Wai Kai se développe, son engagement en faveur de la revitalisation culturelle reste un pilier, tandis que ses dirigeants continuent de construire une communauté fière, saine, sécuritaire et autosuffisante aujourd'hui, pour les dirigeants de demain.

Pleins feux sur

Le Parc éolien de Bow Lake

Localisation: Ontario

Nation : Première Nation de Batchewana

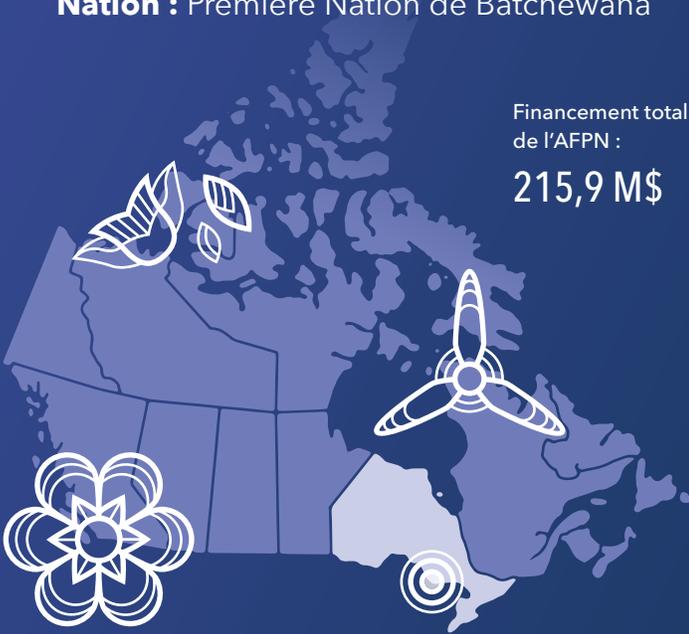
La Première Nation de Batchewana (PNB), située dans le nord de l'Ontario, est le berceau du peuple ojibway aux rapides de Bawahting (BAH-WAH-TING), à l'emplacement de l'actuelle ville de Sault-Sainte-Marie.

Avec une population totale de 3 600 personnes, la nation comprend quatre communautés : La communauté 15E de la baie Goulais, la communauté 15E d'Obadjiwan, la communauté 15D de Rankin et la communauté 15B de l'île Whitefish. Ces terres étaient un lieu de rencontre traditionnel de nombreuses nations pour le commerce, la chasse, la pêche à l'abondant corégone, la récolte d'autres ressources naturelles et les cérémonies traditionnelles.

Comme les autres Ojibways du secteur supérieur des Grands Lacs, la PNB a exercé sa responsabilité d'utiliser, de posséder et de protéger les eaux, les terres et les ressources depuis des temps immémoriaux. La PNB continue de détenir et de revendiquer des droits et des intérêts sur son territoire d'origine, comme elle le faisait avant tout traité avec la Couronne.

Financement total de l'AFPN :

215,9 M\$



ESG		ODD	
E Environnement	S Social	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
		13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	





Aujourd'hui, Batchewana est une Première Nation progressiste qui participe aux opportunités de réconciliation économique en réalisant des investissements importants dans sa communauté avec des projets d'énergie propre, notamment le parc éolien de Bow Lake. Le parc a commencé ses activités commerciales en 2015 et, au moment de sa mise en service, il a créé un précédent en devenant l'un des plus grands partenariats économiques entre une Première Nation et un développeur d'énergie éolienne au Canada.

En septembre 2024, la nation a acquis 100 % de la centrale éolienne de 58,3 mégawatts située dans le district d'Algoma, à l'extrémité est du lac Supérieur et au sud de la rivière Montréal.

L'intention de construire et d'acquérir le projet était double : « D'une part, nous voulions contrôler ce qui se passe sur notre territoire traditionnel, et d'autre part, nous voulions pouvoir utiliser ces revenus pour investir dans des initiatives communautaires qui sont souvent sous-financées », a déclaré le Chef Mark McCoy, de la Première Nation de Batchewana.

« Notre conseil souhaitait rechercher diverses possibilités, non seulement pour produire de l'énergie propre, mais aussi pour générer des revenus conformes à nos valeurs, à nos protocoles et à nos intérêts », a ajouté M. McCoy. C'est ainsi que la Première Nation a été incitée à rechercher des débouchés économiques en dehors de la manière traditionnelle dont elle recevait un financement indépendant ou de base.

L'AFPN a aidé Batchewana à financer le rachat de la participation de son partenaire dans le parc éolien de Bow Lake et à refinancer la dette du projet à un coût d'emprunt beaucoup plus bas, avec un financement total de 215,9 millions de dollars.

Le partenariat avec l'opérateur, BluEarth Renewables, a été marqué par la collaboration et la confiance, explique M. McCoy. « Nous avons toujours travaillé en tandem avec eux, comme le voulait le projet de wampum à deux rangs, voyageant côte à côte dans nos propres navires, mais pour la réussite commune du projet. »

L'évolution vers le développement et la production d'énergie propre a permis au département des ressources naturelles de la nation de se développer. « Nous avons plusieurs personnes qui effectuent des évaluations environnementales et qui recrutent des jeunes qui étudient dans le cadre des programmes sur les poissons et la faune », a ajouté M. McCoy. « Nous espérons que la réussite de ce projet en inspirera d'autres et nous nous réjouissons de travailler avec l'AFPN pour construire un avenir plus durable. »

L'AFPN est fière du leadership visionnaire du Chef Mark McCoy et de son conseil pour entreprendre un projet qui profitera à la communauté pour les générations à venir.

Pleins feux sur

ODÉ AKI (cœur, terre-mère en ojibway)

le Wyndham Garden de l'aéroport de Winnipeg

Lieu : Territoire du Traité n° 1
(Winnipeg, Manitoba)

Nation : Première Nation de Long Plain

Financement
total de l'AFPN :

38,8 M\$

Estimation des
emplois créés :

390

Le Traité n° 1 est le premier des traités numérotés signés entre une Première Nation et la Couronne en 1871. Il a été conclu dans l'intention de rester en vigueur tant que le soleil brille, que l'herbe pousse et que la rivière coule.

C'est là que se trouve la Première Nation de Long Plain, une fière communauté ojibway et dakota de la région des plaines centrales de ce que l'on appelle aujourd'hui le Manitoba, située sur un terrain de 10 800 acres et abritant 4 658 membres. La Première Nation de Long Plain comprend une communauté principale et deux zones économiques urbaines, situées le long des limites de la ville de Portage la Prairie et dans la ville de Winnipeg, qui résultent des droits fonciers issus des traités en vertu d'un règlement conclu en 2011.

L'une des priorités de l'organisme de développement économique de la nation, l'Arrowhead Development Corporation, est d'aider, de soutenir, de construire et de renforcer la base économique de la communauté. La participation aux opportunités de réconciliation



ESG ODD

S
Social

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE

10 INÉGALITÉS
RÉDUITES

11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



économique vise à améliorer la qualité de vie de ses membres en créant des emplois à long terme et en générant des revenus stables.

« Aujourd’hui, les gens commencent à comprendre le fonctionnement des « Indigenomics » ou économies autochtones, l’importance des partenariats et les opportunités qui peuvent découler de ces efforts »

Le plan de développement économique de la nation a commencé à prendre de l’ampleur avec l’ouverture en 2019 d’un hôtel Microtel Inn & Suites dans sa communauté urbaine, Keeshkeemaquah (KEESH-KEE-MUK-WUH), qui signifie petit ours en ojibway. Le nom rend hommage au premier chef de Long Plain en vertu du Traité n° 1 et au dernier chef héréditaire du peuple de Long Plain. Quelques années plus tard, leur réussite économique s’est poursuivie avec la construction d’Odé Aki, qui signifie cœur, terre-mère en ojibway, connu sous le nom de Wyndham Garden Winnipeg Airport en octobre 2022.

L’établissement Wyndam, qui compte 132 chambres, est le premier hôtel appartenant à une Première Nation situé dans une communauté urbaine de Winnipeg. L’hôtel emploie 115 personnes à temps plein et à temps partiel, dont près de la moitié sont des Autochtones, notamment des membres de la Première Nation de Long Plain.

L’établissement propose des services tels qu’une salle de banquet de 300 places, une piscine, une salle à manger, un centre de remise en forme, un café et des espaces de réunion flexibles, y compris un espace réservé aux gardiens du savoir. Environ 80 % des clients de l’hôtel sont des Autochtones.

Sa construction a également transformé la zone, qui était auparavant considérée comme une « horreur », mais qui est aujourd’hui animée par de nombreux bâtiments et des entreprises prospères. L’AFPN a contribué au financement du projet à hauteur de 38,8 millions de dollars, ce qui a permis de créer environ 390 emplois.

L’hôtel a été reconnu à grande échelle, notamment en tant que lauréat de prix du tourisme de Winnipeg, et a placé Long Plain sur la carte des lieux d’hébergement autochtones authentiques à visiter dans la capitale manitobaine.

L’ancien chef de Long Plain, Dennis Meeches, apprécie la relation établie entre la communauté et l’AFPN. « L’idée d’une richesse générationnelle est assez nouvelle pour les populations autochtones, car notre richesse est traditionnellement constituée de notre langue, de nos traditions et de nos coutumes. Aujourd’hui, les gens commencent à comprendre le fonctionnement des « Indigenomics » ou économies autochtones, l’importance des partenariats et les opportunités qui peuvent découler de ces efforts », a déclaré Dennis Meeches.

Sur la voie de la réconciliation économique et de l’autosuffisance, ce sont des projets comme celui-ci qui montrent aux autres nations au Canada comment l’accès à des capitaux abordables par l’intermédiaire de l’AFPN peut aider à transformer les rêves d’une communauté en réalité.

Pleins feux sur

Newdock Chantier naval de St. John's Ltd.

Localisation : Terre-Neuve et Labrador

Nation : Premières Nations Qalipu
+ Membertou

Financement
total de l'AFPN :

59,4 M\$

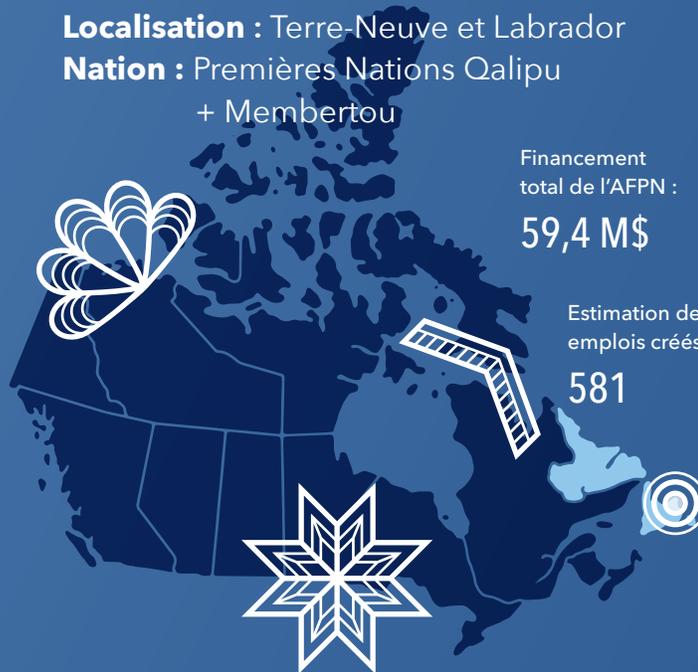
Estimation des
emplois créés :

581

Située à environ 700 kilomètres à l'ouest de Newdock (chantier naval de St. John's) à Ktaqmkuk (Terre-Neuve), sur les terres ancestrales des Mi'kmaq et des Béothuks, la ville de Corner Brook abrite le siège social de la Première Nation Qalipu. Qalipu (HA-LEE-BOO) fait partie de la nation Mi'kmaq - un territoire également connu sous le nom de Mi'kma'ki. Dans la langue mi'kmaq, « Qalipu » signifie caribou et, comme le caribou, des générations de Mi'kmaq ont voyagé très loin pour construire ce qui est la plus ancienne culture vivante de Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada.

La plupart des ancêtres des Mi'kmaq, qui se sont vu refuser des droits lors de l'adhésion de Terre-Neuve au Canada en 1949, n'ont pas vécu assez longtemps pour voir le gouvernement reconnaître enfin leur existence, plus de soixante ans plus tard. Aujourd'hui, quelque vingt-cinq mille de leurs descendants revendiquent fièrement le statut d'Indien à leur place.

La Première Nation Qalipu est composée de 67 communautés mi'kmaq traditionnelles et s'étend sur 9 circonscriptions électorales. Selon la Cheffe Jenny Brake,



ESG ODD

S
Social

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE

17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



la collaboration a été la clé du succès de l'acquisition du chantier naval en octobre 2024.

« La collaboration avec la Première Nation de Membertou et le Chef Terry Paul a joué un rôle déterminant dans l'acquisition de Newdock. Ce partenariat reflète nos valeurs communes et notre vision de l'avenir. Ensemble, nous nous sommes profondément engagés à créer quelque chose de durable, à assurer un avenir à nos membres, à nos enfants et à leurs enfants dans sept générations », a déclaré la Cheffe Brake.

Repère historique au cœur du centre-ville de St. John's depuis plus de 140 ans, Newdock offre des services de réparation et de remise en état de navires de classe mondiale pour des bateaux de nombreux secteurs d'activité. Cette acquisition constitue l'un des plus importants investissements économiques des Premières Nations dans l'histoire de la province et a permis aux membres de Membertou et de Qalipu de bénéficier immédiatement de programmes sociaux et culturels et de créer des possibilités de formation et d'emploi pour les jeunes.

« Lorsque nous avons appris à connaître l'AFPN et que nous avons appris que le conseil d'administration était composé de représentants élus des Premières Nations, que toutes les décisions devaient être prises à l'unanimité et qu'ils allaient travailler avec nous en cas de problème, ce sont des choses que vous ne trouverez jamais dans une banque », a déclaré Charles Pender, directeur général de la Première Nation Qalipu, « et puis bien sûr, il y a le taux d'intérêt plus bas. »

L'AFPN a contribué à financer la Première Nation Qalipu à hauteur de 28,1 millions de dollars pour une participation de 45 %, et la Première Nation Membertou à hauteur de

31,3 millions de dollars pour une participation de 50 % dans Newdock. Cette opération a permis de créer environ 581 emplois et a eu un impact total de 121,6 millions de dollars sur l'économie canadienne.

La Cheffe Jenny Brake, première femme et troisième cheffe élue de la Première Nation Qalipu, est une artiste, une fervente défenseuse des droits des femmes et une personne de métier qualifiée qui a terminé son apprentissage en soudure au chantier naval en vue d'obtenir sa certification du Sceau rouge. Cet investissement dans sa communauté lui permet de boucler la boucle.

« L'achat de Newdock est un événement historique et le fait qu'il appartienne désormais à des Autochtones suscite une fierté que nous partagerons avec les sept prochaines générations et au-delà. Nos ancêtres et les membres de notre famille ont toujours parcouru les eaux entre Ktaqmkuk et Unama'kik », a déclaré la Cheffe Brake. « Désormais, les descendants des premiers constructeurs de bateaux contribueront à l'essor économique du secteur maritime de l'est du Canada, la région que les Mi'kmaq ont toujours connue sous le nom de Mi'kma'ki. »

La nation est fière de cette acquisition, qui constitue un symbole fort et puissant pour tout le Canada, montrant que les Premières Nations sont ici, qu'elles ont toujours été ici et qu'elles continuent à faire connaître leur présence à mesure que leurs membres participent à davantage d'opportunités de réconciliation économique.

L'équipe de l'AFPN



Ernie Daniels

CPA, GFAA

Président-directeur général

En tant que président-directeur général, Ernie Daniels gère les affaires de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN). Il est comptable professionnel agréé et gestionnaire financier autochtone accrédité.

Originaire de la Première Nation de Salt River, Ernie a quitté Ottawa pour Kelowna en 2011 afin de travailler avec l'AFPN en tant que directeur des finances, avant d'être nommé président-directeur général en juin 2012. Avant de travailler pour l'AFPN, il a été président et directeur des opérations de l'Association des agents financiers autochtones (AFOA) du Canada pendant sept ans et directeur de l'évaluation et des opérations financières à la Fondation autochtone de guérison (FAG) pendant cinq ans.

Ernie a travaillé pour des organisations autochtones à but non lucratif à divers postes de direction et de gestion et a siégé à de nombreux conseils et comités. Il est le premier membre d'une Première Nation à avoir été nommé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Il a également été membre du groupe d'étude de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) sur l'information financière des Premières Nations, président de la NWT Legislative Assembly Society, vice-président de la NWT Development Corporation, membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), président du comité d'audit et membre du comité des normes, des approbations et de la certification. Il a également été membre du conseil d'administration du Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO).



Rachel McAllister

CPA, CA, GFAA

Directrice des finances et des opérations

En tant que directrice des finances et des opérations, Rachel McAllister est responsable de l'orientation financière et de l'établissement des rapports de l'organisation, ainsi que de la définition des objectifs organisationnels. Rachel assure le leadership nécessaire à la conduite et à la mise en œuvre de la stratégie globale et des mandats de l'organisation. Elle supervise différents départements et s'efforce d'apporter des améliorations continues en s'adaptant aux changements du secteur, aux avancées technologiques et en rationalisant les processus afin de mieux servir notre base de membres en pleine croissance.

Rachel travaille au sein de l'organisation depuis près de dix ans et s'est concentrée sur la mise en place d'une structure et le développement des capacités internes afin de soutenir la croissance des services, des membres et du personnel de l'organisation.

L'expérience de Rachel dans le domaine de la comptabilité publique et de l'assurance lui a permis d'acquérir des compétences en matière de gestion, d'analyse des processus et des politiques et de réflexion critique. Son expérience contribue à l'efficacité de son leadership et à son esprit d'analyse.

Rachel est fière de diriger une équipe qui se consacre à la promotion de l'équité et de la prospérité pour les communautés et les organisations autochtones.



Jody Anderson

AAPA

Vice-présidente - Partenariats, stratégie et affaires publiques

Jody est Anishinaabe kwe du Traité 3 et membre de la Première Nation de Couchiching. En tant que vice-présidente chargée des partenariats, de la stratégie et des affaires publiques, elle joue un rôle essentiel dans l'élaboration de cadres stratégiques qui soutiennent la croissance et la prospérité de l'organisation et de ses membres. Elle a également été nommée fiduciaire de la communauté pour aider à gérer un fonds fiduciaire de 100 millions de dollars. Jody anime également le baladode l'AFPN « Let's Bond », qui encourage le dialogue sur les questions autochtones et la finance. Avec plus de vingt ans d'expérience auprès de communautés et d'organisations autochtones, Jody possède une solide expérience en matière de leadership et d'administration en milieu autochtone. Elle est titulaire d'un diplôme d'études commerciales en gestion des ressources humaines, d'une désignation AAPA et a suivi une formation exécutive sur le thème Leading People and Investing to Build Sustainable Communities (Diriger les gens et investir pour bâtir des communautés durables) à la Harvard Business School. Son travail met l'accent sur l'éducation financière, la bonne gouvernance, l'identité culturelle et la réconciliation.

SOUS LA DIRECTION

James Byra, CPA, GFAA, CIM
Gestionnaire des finances
et des investissements

Bobbi Setter
Adjointe exécutive principale
du président-directeur général

Johnathan Plante,
BASc, MPA
Conseiller en politique
stratégique

Manon Lamontagne,
MA, MBA, PACRH, AAPA
Gestionnaire des
ressources humaines

FINANCE

Sarah Ward, CPA
Contrôleuse financière

Scott Mazurkewich, BComm
Analyste financier senior

Ghislain Bruneau
Analyste financier (bilingue)

Lee Nevin
Analyste financier junior

Shelley Mills
Coordonnatrice des finances
et de la comptabilité

Elsie Grass
Commis comptable

COMMUNICATIONS

Jennifer David
Directrice des communications
et du marketing

Brianna Wilson
Coordonnatrice des médias
sociaux et du marketing

SERVICES AUX MEMBRES

Jo-Ann Derrickson
Directeur des services
aux membres

Ian Bear, MBA
Directeur associé des
services aux membres

Jerret Lafontaine, MBA, BBA
Directeur associé des
services aux membres

Sybil Campbell
Responsable des services
aux membres (C.-B.)

Patricia Debassige, AAPA
Gestionnaire des services
aux membres

Brenda Belmore, Cert. en PA
Gestionnaire des services
aux membres

Nadia Robertson
Gestionnaire des services
aux membres

Jacky Papatens
Gestionnaire des services
aux membres

René Jeddore
Gestionnaire des services
aux membres

Randy Mayes
Gestionnaire de l'information
sur les services aux membres

Johnathon Patrick
Associé aux services
aux membres

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Stephen Blancher, BCIS
Responsable des TI

Nora Waldenberger, MCSE
Administratrice de réseau
et de la cybersécurité

Alexey Stepanets, BSc
Développeur de logiciels

Kirill Bibikov, MCS
Chef de projet logiciel

ADMINISTRATION ET ENTRETIEN

Sandee Greveling
Administratrice de bureau

Corum Tarasevich
Gardien et entretien



Événements, engagement communautaire et réalisations

Rencontre avec la communauté lors de la journée portes ouvertes de l'AFPN

À l'automne 2024, l'AFPN a ouvert ses portes à ses membres et à ses alliés pour célébrer l'installation de son nouveau siège social sur le territoire de la Première Nation de Westbank, où vivent les peuples de l'Okanagan (Syilx).

L'ainé Rose Lube a ouvert cet événement en priant et en bénissant l'espace où notre équipe continuera à soutenir et à servir les Premières Nations pour qu'elles bâtissent leur propre avenir selon leurs propres termes.



Forum économique autochtone

Les 13 et 14 mai 2024, plusieurs organisations autochtones nationales (OAN) ont collaboré à l'organisation d'un Forum économique des Premières Nations (FEPN) à Winnipeg, avec une participation en ligne supplémentaire plus tard dans le mois. L'événement a rassemblé plus de 250 participants en personne et 100 participants en ligne, dont des représentants de divers gouvernements des Premières Nations, des organisations autochtones nationales, ainsi que des agents de développement économique et des entrepreneurs. Le forum visait à favoriser le dialogue et la collaboration pour faire progresser les intérêts économiques des Premières Nations.

Les organisateurs du forum des OAN comprenaient les organisations et institutions suivantes :

- Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)
- Autorité financière des Premières Nations (AFPN)
- National Aboriginal Capital Corporations Association (NACCA)
- First Nations Major Projects Coalition (FNMPC)
- National Aboriginal Trust Officers Association (NATOA)
- Council for the Advancement of Native Development Officers (CANDO)
- Association nationale des gestionnaires de terres autochtones (ANGTA)
- Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF)

Bien qu'il y ait eu de nombreuses retombées politiques, la véritable valeur du forum résidait dans les échanges entre les dirigeants des Premières Nations, les responsables du développement économique, les gens d'affaires et les organisations nationales. Ce fut le début d'une conversation sur l'autonomisation de la réconciliation économique et le début d'un processus visant à faire progresser les priorités économiques des Premières Nations. Les discussions ont mis en évidence l'importance de poursuivre le dialogue et la collaboration pour faire progresser les intérêts économiques des Premières Nations à long terme. L'événement a mis en évidence plusieurs thèmes et principes essentiels pour favoriser le progrès au sein des communautés des Premières Nations :

Les discussions ont été organisées autour de 5 catégories principales :

- Accès aux capitaux
- Soutien aux entreprises
- Les Premières Nations travaillent ensemble
- Financement gouvernemental pour les Premières Nations
- Souveraineté sur les terres





LEÇONS APPRISSES

FEPN n'est qu'une partie du cheminement vers la réconciliation économique. Les conclusions en matière de politiques ne sont pas un point final, elles font partie d'une conversation continue sur la façon d'éliminer les obstacles coloniaux à la croissance et de soutenir les solutions mises en œuvre par les Premières Nations. La valeur réelle de ce forum réside dans le dialogue continu et les efforts de collaboration visant à promouvoir les intérêts économiques des Premières Nations. En faisant progresser les priorités économiques et en continuant à s'appuyer sur les principes d'unité, de renforcement des capacités, d'autodétermination, d'approches tournées vers l'avenir et de durabilité, les Premières Nations peuvent créer ensemble un avenir prospère. Le forum a souligné l'importance du leadership autochtone et la nécessité pour le Canada d'écouter et de soutenir ces efforts, en veillant à ce que les Premières Nations disposent des outils et des ressources nécessaires pour gouverner efficacement et subvenir aux besoins de leurs communautés.

En résumé, les participants ont estimé que le gouvernement du Canada devrait :

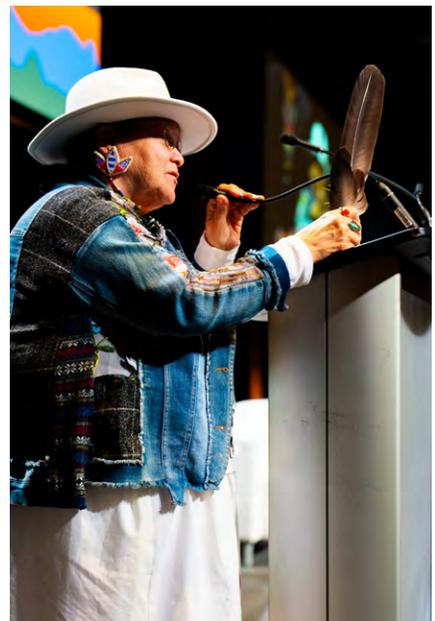
- 1. Transférer le contrôle des terres aux gouvernements des Premières Nations :** le Canada devrait donner la priorité aux initiatives politiques qui transfèrent l'autonomie et le contrôle des terres aux gouvernements des Premières Nations. Il devrait également aider les Premières Nations à accélérer leurs progrès grâce à des outils communs tels qu'un registre des terres, des lois, des règlements, des organisations de renforcement des capacités et le financement d'une infrastructure moderne de niveau professionnel.
- 2. Soutenir les gouvernements et les entrepreneurs des Premières Nations pour qu'ils aient accès aux capitaux, de manière comparable aux autres Canadiens et aux autres niveaux de gouvernement :** le gouvernement du Canada devrait s'attaquer directement aux obstacles aux capitaux par le biais du financement du développement et d'options de financement supplémentaires. Il devrait également combler les lacunes du cadre juridique des Premières Nations en soutenant les efforts déployés par les Premières Nations pour mettre en place des cadres institutionnels susceptibles de soutenir le développement économique et d'attirer les investissements, y compris les financements.
- 3. Investir dans les capacités des Premières Nations :** le gouvernement du Canada devrait s'attaquer au déficit de capacités en investissant massivement dans l'éducation et l'acquisition de compétences pour les citoyens des Premières Nations. Il devrait également investir dans l'acquisition de l'éducation et des compétences en accordant la priorité à l'amélioration du soutien aux capacités des entrepreneurs et des entreprises émergentes des Premières Nations.



Les Premières Nations ouvrent la voie 7

La conférence First Nations Leading the Way 2024 (Les Premières Nations ouvrent la voie) a eu lieu sur le territoire du Traité no 6 à Edmonton, en Alberta, où plus de 700 délégués ont eu l'honneur d'écouter la conférencière principale Jody Wilson-Raybould.

Cette conférence est toujours un moment fort pour nos membres et notre équipe. Elle leur permet de se réunir, de nouer des liens et d'apprendre des autres nations comment le modèle de l'AFPN peut les aider à atteindre l'autosuffisance, à faire progresser une réconciliation significative et à améliorer la qualité de vie des générations à venir.





« La réconciliation passe par la transformation de notre relation rompue avec la Couronne. Tant que cette relation n'existera pas, aucun transfert fédéral ne permettra de remédier à l'héritage de la colonisation qui maintient notre peuple dans l'impasse. La véritable réconciliation économique s'inscrit dans le contexte de la reconnaissance de l'autonomie. Il n'y a pas de raccourci. »

Jody Wilson-Raybould



Ernie Daniels reçoit le prix du pdg de l'année en C.-B.

En octobre 2024, Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN, a eu l'honneur de recevoir l'un des prix octroyés aux meilleurs PDG par Business in Vancouver dans la catégorie « Imputabilité publique ». La remise des prix a eu lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique, sur les territoires traditionnels non cédés des Nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh.

Lors de son discours de remerciement, M. Daniels a expliqué pourquoi il fait ce travail important :

« Ce qui me pousse à me lever tous les jours pour faire mon travail, c'est que je continue à rechercher une meilleure qualité de vie pour nos communautés. »

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



Ernie Daniels
président et chef de la direction

Le 9 juin 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
200 - 3200, rue Richter
Kelowna (Colombie-
Britannique)
V1W 5K9 Canada
Téléphone : 250-979-7150
Télécopieur : 250-763-0044

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

The logo for KPMG LLP is written in a stylized, handwritten-style font. The letters 'KPMG' are larger and more prominent than 'LLP'. A horizontal line is drawn underneath the text.

Comptables professionnels agréés

Le 9 juin 2025
Kelowna (Canada)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2025 et chiffres comparatifs pour 2024 (en milliers)

	2025	2024
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	597 889 \$	304 628 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	178 170	118 936
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	219 360	213 503
Prêts aux membres (note 4)	2 963 139	1 908 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions		
Fonds détenus à payer aux membres	129 912	114 545
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	23,612	20 447
Autres (note 5)	324	324
	4 112 406	2,680,706
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	979	696
Intérêts courus à payer	30 603	17 613
Apports reportés (note 13)	805	1 397
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	178 170	118 936
Fonds détenus à payer aux membres	129 912	114 545
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	23 612	20 447
Dette à court terme (note 6)	900 000	400 000
Débetures (note 7)		
Principal	2 834 000	1 983 000
Prime et escomptes non amortis, montant net	(7 694)	6 780
Frais d'émission de débetures convertibles non amortis	(9 253)	(7 860)
	4 081 134	2 655 554
Actifs financiers nets	31 272	25 152
Actifs non financiers		
Fonds de bonification du crédit (note 8)	53 163	53 163
Fonds pour éventualités (note 9)	38 029	35 540
Immobilisations (note 10)	2 822	2 702
Charges payées d'avance	1 334	1 045
	95 348	92 450
Engagements et éventualités (note 11)		
Excédent accumulé	126 620 \$	117 602 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 12)	126 370 \$	117 173 \$
Gains de réévaluation cumulée	250	429
	126 620 \$	117 602 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Chef Derek Epp, président du conseil



Ernie Daniels, chef de la direction

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice clos le 31 mars 2025 et chiffres comparatifs pour 2024 (en milliers)

	Budget de 2025	2025	2024
	[note 1 g)]		
Produits			
Intérêts provenant des programmes de prêts	104 794 \$	105 636 \$	70 230 \$
Placements	12 989	12 872	12 789
Subventions et apports (note 13)	3 238	2 531	2 999
Amortissement de la prime liée à l'émission de débetures	1 708	1 986	2 864
Frais de gestion	728	1 015	636
Autres	-	189	43
	123 457	124 229	89 561
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	96 615	95 917	64 692
Revenus de placement attribuables aux membres	5 285	5 743	5 560
Salaires et avantages du personnel	5 068	4 453	3 650
Frais de financement	2 322	2 089	1 508
Honoraires de professionnels	2 468	2 482	1 477
Amortissement des frais d'émission de débetures	1 340	1 558	1 432
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débetures	377	981	401
Opérations et gestion	1 327	1 436	744
Voyages, commercialisation et ateliers	1 755	810	858
Amortissements des immobilisations	533	363	198
	117 090	115 832	80 520
Excédent d'exploitation	6 367 \$	8 397 \$	9 041 \$
Apport au fonds pour éventualités (note 9)	-	800	-
Excédent annuel	6 367	9 197	9 041
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	117 173	117 173	108 132
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	123 540 \$	126 370 \$	117 173 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercice clos le 31 mars 2025 et chiffres comparatifs pour 2024 (en milliers)

	Budget de 2025	2025	2024
	[note 1 g]		
Excédent annuel	6 367 \$	9 197 \$	9 041 \$
Variation des actifs non financiers			
Apports au fonds pour éventualités	-	(800)	-
Bénéfice du fonds pour éventualités	-	(1 689)	(1 875)
Acquisition nette d'immobilisations	-	(483)	(1 255)
Amortissement d'immobilisations	533	363	198
	533	(2 609)	(2 932)
Variation nette des charges payées d'avance	-	(289)	287
		(2 898)	(2 645)
Gains de réévaluation nets	-	(179)	155
Augmentation des actifs financiers nets	6 900	6 120	6 551
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	25 152	25 152	18 601
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	32 052 \$	31 272 \$	25 152 \$

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Exercice clos le 31 mars 2025 et chiffres comparatifs pour 2024 (en milliers)

	2025	2024
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	429 \$	274 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s génér(e)s et reversé(e)s au cours de l'exercice découlant des éléments suivants :		
Contrats dérivés	(179)	155
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	250 \$	429 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2025 et chiffres comparatifs pour 2024 (en milliers)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent d'exploitation	8,397 \$	9 041 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(1 986)	(2 864)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	981	401
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 558	1 432
Amortissements des immobilisations	363	198
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	13 192	5 275
	22 505	13 483
Activités de placement		
Acquisition de placements	(67 451)	(72 905)
Augmentation des montants à payer aux membres	59 105	17 840
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions et des équivalents de trésorerie	(18 532)	(53 149)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	15 367	51 859
Augmentation des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	3 165	1 290
	(8 346)	(55 065)
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(1 189 471)	(285 700)
Remboursement de prêts aux membres	134 476	54 050
Débentures émises, principal	851 000	357 000
Escompte lié à l'émission de débentures	(13 469)	(286)
Frais d'émission de débentures	(2 951)	(2 329)
Produit de la dette à court terme	500 000	-
	279 585	122 735
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition nette d'immobilisations	(483)	(1 255)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	293 261	79 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	304 628	224 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	597 889 \$	304 628 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	66 355 \$	59 807 \$
Apport au fonds pour éventualités	800	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2025

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, pour éventualités, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

Fonds de bonification du crédit

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds pour éventualités

Créé dans le cadre d'une entente avec Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada (« RCAANC »), le fonds pour éventualités offre un soutien aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison de pandémies d'envergure mondiale ou d'autres événements économiques défavorables généralisés.

Fonds d'amortissement

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

1. Principales méthodes comptables (suite)

Fonds de réserve pour la dette

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour la dette afin de s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versées par le membre au fonds de réserve pour la dette et le bénéfice net sur le placement du fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve pour la dette ne prévoient ni excédent accumulé ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées. Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

Les intérêts provenant de programmes de prêts auprès des membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les placements, les frais de gestion et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, la dette à court terme et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	De 30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur 5 à 10 ans

f) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

g) Données sur le budget

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 16 avril 2024. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour les exercices présentés. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

2. Fonds de réserve pour la dette

a) Placements

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débetures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à quelque moment que ce soit, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2025, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 076 \$	30 735 \$
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	51 350	25 436
Obligations d'État et de sociétés	37 744	62 765
	178 170 \$	118 936 \$

Les billets de dépôt structurés comprennent des billets qui viennent à échéance entre mai 2030 et mai 2034 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,90 % à 4,50 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 37,0 millions de dollars (63,5 millions de dollars en 2024), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre décembre 2031 et juin 2037 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 2,25 % à 4,70 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2025 s'élevait à environ 37,1 millions de dollars.

b) Sommes à payer aux membres

Les sommes à payer aux membres à l'égard des fonds de réserve pour la dette seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2025 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les sommes du fonds d'amortissement ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2025, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2025	2024
Cash and cash equivalents	71 040 \$	26 669 \$
Guaranteed investment certificates	75 800	91 085
Structured deposit notes (note 11 (a))	46 000	550
Government and corporate bonds	26 520	95 199
	219 360 \$	213 503 \$

Les certificats de placement garanti comprennent des certificats qui viennent à échéance entre janvier 2028 et mars 2032 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 4,40 % à 5,96 %.

Les billets de dépôt structurés comprennent des billets qui viennent à échéance entre mai 2030 et mai 2034 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,90 % à 4,50 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 26,0 millions de dollars (96,6 millions de dollars en 2024), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre mai 2027 et décembre 2032 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,71 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2025 s'élevait à environ 26,1 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFP. Au 31 mars 2025, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 10,0 millions de dollars (31,6 millions de dollars en 2024) et les revenus de placement connexes pour l'exercice considéré s'élevaient à 0,3 million de dollars (0,7 million de dollars en 2024).

4. Prêts aux membres

	2025	2024
Prêts liés au financement par débentures	2 597 487 \$	1 774 260 \$
Prêts liés au financement provisoire	365 402	133 634
	2 962 889	1 907 894
Gains non réalisés sur les contrats dérivés	250	429
	2 963 139 \$	1 908 323 \$

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2025 se présente comme suit :

2026	424 925 \$
2027	75 338
2028	75 349
2029	78 739
2030	75 212
Par la suite	2 233,326
	2 962 889 \$

a) Prêts liés au financement par débentures

Les prêts liés au financement par débentures consentis aux membres consistent en des prêts accordés à 94 membres emprunteurs (81 membres emprunteurs en 2024). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 4,47 %.

b) Prêts liés au financement provisoire

Les prêts liés au financement provisoire au 31 mars 2025 consistent en des prêts accordés à 22 membres emprunteurs (12 membres emprunteurs en 2024) qui portent intérêt à un taux variable allant de 2,40 % à 6,00 % payable mensuellement. Des prêts à 19 membres emprunteurs sont exigibles à vue ou à la date à laquelle l'AFPN émet des débentures pour remplacer le financement provisoire fourni à la Première Nation, selon la première de ces éventualités. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Des prêts à trois membres emprunteurs sont des accords de financement à long terme exigibles en juin 2028 et en juin 2030. Les prêts liés au financement provisoire restants seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire soit à la réalisation de l'objectif par les membres, tel que cela est défini dans leurs accords de prêt pour le financement.

4. Prêts aux membres (suite)

c) Compte de recettes en fiducie garanti

L'AFPN détermine quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans le texte législatif concernant l'emprunt de fonds par les membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et les paiements de principal, et ils sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- les paiements de principal et d'intérêts à l'AFPN prévus conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti pouvant être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

d) Dépréciation des prêts

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2025 (néant en 2024). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve pour la dette applicable et, en dernier ressort, par une intervention effectuée auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations à l'égard des flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Capital des membres

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs d'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués d'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

6. Dette à court terme

L'AFPN propose un programme de papier commercial afin de fournir des prêts de financement provisoire à ses membres. L'AFPN peut émettre du papier commercial d'un montant total maximal de 900 millions de dollars, qui est entièrement garanti par une facilité de crédit renouvelable. Le papier commercial en circulation au 31 mars 2025 présentait un taux d'intérêt moyen de 4,07 % (5,03 % en 2024). La valeur actualisée du papier commercial à l'émission n'était pas sensiblement différente de son capital.

L'encours global de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit renouvelable et du programme du papier commercial ne peut dépasser 900 millions de dollars. Au 31 mars 2025, l'encours de la facilité de crédit était de néant (néant en 2024). Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] soit en octobre 2025.

7. Débentures

Les débentures correspondent aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux respectif de 1,71 % à 4,10 %, et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, à savoir du 1er juin 2028 au 1er juin 2035. Les escomptes ou les primes lié(e)s à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 1,66 % à 4,29 %.

Au 31 mars 2025, les échéances du financement au moyen de débentures se présentaient comme suit :

2029	427 000 \$
2031	594 000
2033	354 000
2035	809 000
2036	650 000
	2 834 000 \$

8. Fonds de bonification du crédit

Le fonds de bonification du crédit a été établi en vertu de la Loi et financé au moyen de plusieurs dépôts de RCAANC. Les sommes de ce fonds ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les revenus de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert vers les fonds de réserve pour la dette n'a été effectué.

Au 31 mars 2025, le fonds de bonification du crédit se composait des éléments suivants :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 902 \$	5 107 \$
Obligations d'État et de sociétés	40 325	48 130
Somme à verser au fonds d'exploitation	(64)	(74)
	53 163 \$	53 163 \$

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 39,0 millions de dollars (46,5 millions de dollars en 2024), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2030 et juin 2037 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,25 % à 4,70 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2025 s'élevait à environ 39,1 millions de dollars.

9. Fonds pour éventualités

Le fonds pour éventualités a pour but d'offrir un soutien financier remboursable aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés à effectuer les paiements de prêts à l'AFPN. Les sommes du fonds pour éventualités doivent être déposées auprès d'une institution financière canadienne qui est membre de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Les revenus d'intérêt provenant du Fonds pour éventualités peuvent servir aux activités de l'AFPN. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, aucun prêt provenant du fonds pour éventualités n'a été consenti aux membres emprunteurs.

Les activités du fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été les suivantes :

	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	35 540 \$	33 665 \$
Apports	800	-
Revenus d'intérêt	1 689	1 875
Solde à la clôture de l'exercice	38 029 \$	35 540 \$

10. Immobilisations

31 mars 2025	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	383 \$	209 \$	2 088 \$	661 \$	3 341 \$
Entrées	23	152	61	322	558
Sorties	(7)	(26)	(4)	(73)	(110)
Solde à la clôture de l'exercice	399	335	2 145	910	3 789
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	117	94	428	-	639
Amortissements	59	76	228	-	363
Sorties	(7)	(25)	(3)	-	(35)
Solde à la clôture de l'exercice	169	145	653	-	967
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	230 \$	190 \$	1 492 \$	910 \$	2 822 \$
31 mars 2024	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 \$	132 \$	1 135 \$	646 \$	2 126 \$
Entrées	177	107	956	15	1,255
Sorties	(7)	(30)	(3)	-	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	383	209	2,088	661	3 341
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	92	82	307	-	481
Amortissements	29	31	123	-	183
Sorties	(4)	(19)	(2)	-	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	117	94	428	-	639
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	266 \$	115 \$	1 660 \$	661 \$	2 702 \$

Les logiciels comprennent les coûts associés au logiciel qui est en développement. Étant donné qu'il n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2025, aucun amortissement n'a été comptabilisé.

11. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

Location de bureaux - L'AFPN a conclu un contrat de location de bureaux, lequel échoira en août 2029, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en juillet 2029. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit :

2026	324 \$
2027	324
2028	324
2029	324
2030	134
	1 430 \$

Billets de dépôt structurés - L'AFPN a conclu des ententes de billets de dépôt structurés pour fixer les taux d'investissement sur la durée des billets. Les placements ont été effectués dans le fonds de réserve pour la dette et dans le fonds d'amortissement, comme il est décrit dans les notes 2 et 3. L'AFPN a les engagements suivants à l'égard des billets de dépôt structurés :

2026	\$ 55,700
2027	56,700
2028	56,700
2029	56,700
2030	56,700
Par la suite	56,700
	\$ 144,300

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2025, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

11. Engagements et passifs éventuels (suite)

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt lié aux prêts accordés aux membres. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. Aux dates futures établies, l'AFPN réglera, auprès de l'institution financière, le contrat dérivé en trésorerie et réalisera alors un encaissement ou un décaissement de trésorerie, selon les fluctuations des taux d'intérêt.

Le montant de trésorerie reçu ou payé au moment de l'extinction d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés à titre soit de gain, soit de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est éteint. La position de l'AFPN en termes de trésorerie est neutre, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère le montant de ces règlements en trésorerie auprès de ses membres ou l'attribue à ces derniers, selon le cas, sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés et des placements en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs, qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les obligations d'État et de sociétés, les contrats dérivés, les certificats de placement garanti et les billets structurés sont considérés comme étant des instruments financiers de niveau 2.

Le gain non réalisé net sur les contrats dérivés en vigueur au 31 mars 2025, d'un montant de 0,25 million de dollars (0,43 million de dollars en 2024), a été inscrit à l'état des gains et pertes de réévaluation et à l'état de la situation financière en tant que montant compensatoire des prêts aux membres.

12. Excédent accumulé

- a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2025	2024
Fonds de bonification du crédit	53 163 \$	53 163 \$
Fonds pour éventualités	38 029	35 540
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	2 822	2 702
Non affecté	32 356	25 768
	35 178	28 470
	126 370 \$	117 173 \$

- b) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit :

	Fonds de bonification du crédit	Fonds pour éventualités	Fonds d'exploitation		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2023	53 163 \$	33 665 \$	1 645 \$	19 659 \$	108 132 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 692	1 875	(198)	5 672	9 041
Acquisitions d'immobilisations	-	-	1 255	(1 255)	-
Transferts	(1 692)	-	-	1 692	-
Solde au 31 mars 2024	53 163 \$	35 540 \$	2 702 \$	25 768 \$	117 173 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	2 459	1 689	(363)	4 612	8,397
Apports pour éventualités	-	800	-	-	800
Acquisitions d'immobilisations	-	-	558	(558)	-
Sortie d'immobilisations	-	-	(75)	75	-
Transferts	(2 459)	-	-	2 459	-
Solde au 31 mars 2025	53 163 \$	38 029 \$	2 822 \$	32 356 \$	126 370 \$

13. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu avec RCAANC les ententes de financement suivantes :

	2025	2024
Entente globale de financement	939 \$	2 301 \$
Accord de subvention	1 000	1 000
Apports reportés de l'exercice précédent	1 397	1 095
Apports reportés	(805)	(1 397)
	2 531 \$	2 999 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 1 000 000 \$. Cet accord échoit le 31 mars 2025.

14. Instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés au moyen de la dette à court terme. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débentures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles deviennent exigibles. L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions aux termes de sa dette à court terme (note 6) et de son fonds de bonification du crédit (note 8).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN.

				2025
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
Passifs financiers non dérivés				
Créditeurs et charges à payer	- \$	978 \$	- \$	978 \$
Intérêts courus à payer	-	30 603	-	30 603
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	23 612	-	23 612
Fonds détenus à payer aux membres	129 912	-	-	129 912
Somme à verser aux membres	-	18 931	159 239	178 170
Dette à court terme	900 000	-	-	900 000
Débentures	-	-	2 834 000	2 834 000
	1 029 912 \$	74 124 \$	2 993 239 \$	4 097 275 \$
				2024
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
Passifs financiers non dérivés				
Créditeurs et charges à payer	- \$	696 \$	- \$	696 \$
Intérêts courus à payer	-	17 613	-	17 613
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	20 447	-	20 447
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	-	-	114 545
Somme à verser aux membres	-	6 848	112 088	118 936
Dette à court terme	400 000	-	-	400 000
Débentures	-	-	1 983 000	1 983 000
	514 545 \$	45 604 \$	2 095 088 \$	2 655 237 \$

14. Instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve pour la dette et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

Le risque de crédit sur les prêts aux membres est réduit en s'assurant que tous les membres doivent d'abord se conformer aux critères financiers imposés qui définissent les limites d'emprunt et permettent d'évaluer la capacité de rembourser des dettes nouvelles et existantes. L'AFPN effectue des évaluations périodiques de ses prêts aux membres, y compris des examens mensuels en comparant les attentes en matière de produits perçus aux produits réellement perçus, afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. En vertu de ses conventions de prêt, l'AFPN a des exigences selon lesquelles les membres doivent s'engager à verser d'autres produits si un flux de produits qu'il s'était déjà engagé à verser à l'AFPN pour rembourser la dette s'est déprécié.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'exposent à un risque de taux d'intérêt (notes 2, 3 et 8).

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à court terme, laquelle porte intérêt à des taux variables. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur la dette à court terme et négocie les taux d'intérêt applicables aux prêts liés au financement provisoire accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés et ententes de billets de dépôt structurés (note 11) pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Glossaire

Commercial Paper (CP) Program: Programme de papier commercial (CP) : émission de billets à ordre à court terme pour soutenir le programme de financement intérimaire de l'AFPN.

Fonds de prévoyance (FP) : fonds alimenté par le gouvernement fédéral pour tenir compte de l'impact d'un choc économique généralisé sur les membres emprunteurs, tel que les fermetures gouvernementales liées à une pandémie. Le FP peut être emprunté par les membres emprunteurs existants éligibles pour couvrir les paiements de prêts à l'AFPN dans le cas d'un choc économique généralisé.

Fonds de bonification du crédit (FBC) : Soutien de secours pour la reconstitution du FR au cas où il serait utilisé pour des manquements de membres. Le FBC fait l'objet d'un accord avec le gouvernement fédéral.

Relations Couronne-Autochtones (RCA) : branche du gouvernement fédéral chargée de renouveler les relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

Programme de financement par débetures (PFD) : programme de prêt à long terme assorti d'un taux fixe et d'obligations de paiement du prêt principal et des intérêts. Une fois que le pool de prêts a atteint une taille commercialisable, il est transféré du financement intérimaire au programme de financement par débetures et le taux est fixé pour la durée de la débeture.

Fonds de réserve (FR) : retenue de 5 % sur chaque prêt pour soutenir les paiements de prêt en cas de manquement d'un membre. Il est restitué avec tous les gains au membre lors de l'extinction du prêt.

Environnement, social et gouvernance (ESG) : un ensemble de normes que les investisseurs socialement conscients utilisent pour sélectionner des investissements potentiels.

Les critères environnementaux prennent en compte la manière dont une organisation se comporte en tant que gardienne de la nature, par exemple, un projet d'énergie verte.

Les critères sociaux examinent la manière dont une organisation contribue à la société, par exemple en fournissant des logements abordables ou de l'eau potable.

Les critères de gouvernance examinent la manière dont une organisation contribue à améliorer le leadership et les contrôles internes, par exemple.

Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN) : loi fédérale en vertu de laquelle l'AFPN a été créée et fonctionne.

Programme de financement intérimaire (FI) : programme de prêt à court terme à taux variable, avec des exigences de paiement d'intérêts uniquement, utilisé pour constituer un pool de prêts avant l'émission d'obligations et/ou pour financer des projets en cours de construction.

Fonds d'amortissement (FA) : exigé pour chaque émission de débeture en vertu de la loi. Les paiements du prêt principal sont conservés dans le FA et investis jusqu'à l'échéance de la débeture. Les revenus du FA sont affectés aux soldes des prêts aux membres.



NATION WE WAI KAI

Le motif de la nation We Wai Kai reprend des éléments du design côtier traditionnel pour mettre en valeur l'accent artistique prévu pour le bâtiment administratif. La communauté a travaillé en étroite collaboration avec les architectes pour développer un motif visuel qui utilisera les jeux d'ombre et de lumière pour créer différents effets dans l'ensemble du bâtiment. Leur travail et leurs intentions ont été adaptés pour refléter ce motif.



LA PREMIÈRE NATION BACHEWANA

The Batchewana First Nation motif takes inspiration from the textiles and art of its community to depict the growth and prosperity of their complex project. Traditional organic shapes are used to showcase the beauty of the community and subtly display the success of their wind farm and clean energy initiatives. This motif intends to illustrate the natural resources of the area, in harmony with the growth within the community.





LA PREMIÈRE NATION DE LONG PLAIN

Leur projet phare, orné d'une vaste gamme d'œuvres d'art communautaires significatives, s'inspire du motif de la Première Nation de Long Plain. La fresque extérieure « L'Oiseau-Tonnerre », en hommage à John Daniels, un leader communautaire respecté, constitue la pierre angulaire du motif. Les autres symboles et formes reprennent le style artistique distinctif de l'œuvre communautaire, présent à l'intérieur de l'hôtel.



LA PREMIÈRE NATION QALIPU

Les ornements et œuvres d'art inspirés par la Première Nation Qalipu présentent tous des éléments visuels et des styles fortement similaires, ce qui permet une harmonie parfaite du motif. La célèbre étoile mi'kmaq à huit branches trône au centre du motif pour en ancrer le design. Les feuilles organiques tourbillonnantes apportent un équilibre au sens propre comme au sens figuré, transparissant dans toutes les disciplines artistiques et confirmant le succès de leur projet de chantier naval.





FNFA
AFPN

every loan tells a story

Siège social
Autorité financière des Premières Nations
3500, chemin Carrington, bureau 202
Westbank, C.-B. V4T 3C1

P 250.768.5253
SF 833.946.1753
F 250.768.5258
C info@fnfa.ca



FNFA.CA